

12 novembre 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conseil Municipal

Prochaine séance du Conseil Municipal le **lundi 16 novembre** à 19h00 à l'Hôtel de Ville. La séance se déroulera à huit clos et sera retransmise en live sur notre page Facebook.

Enquête publique - ZAC Multisite

Sera déposé à la mairie de Saint-Grégoire pendant 33 jours consécutifs, jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 inclus (17h30), le dossier de demande de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et de Rennes Métropole ainsi qu'un registre d'enquête.

Les personnes souhaitant se rendre aux permanences en mairie devront cocher la case "convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public" sur l'attestation de déplacement dérogatoire. Il conviendra à chacun de se munir d'un crayon pour remplir le registre des observations le cas échéant.

Madame Michèle PHILIPPE, commissaire enquêtrice, recevra en personne les observations écrites ou orales du public :

- mercredi 18 novembre 2020 de 13h30 à 16h30,
- samedi 28 novembre 2020 de 9h à 12h,
- vendredi 11 décembre 2020 de 14h30 à 17h30.

Compte-tenu du contexte, les contributions dématérialisées sont à privilégier.

Info + : www.saint-gregoire.fr

VIE ÉCONOMIQUE

Soyez solidaires de vos commerces de proximité

Vos commerçants se mobilisent pour continuer à vous servir dans le respect des règles sanitaires. Mise en place de click en collect, drive, livraison à domicile.... Ne choisissons pas la facilité des grandes plateformes et mobilisons nous pour maintenir notre coeur de ville et les petits commerces. Ils comptent sur vous ! Consultez régulièrement les sites internet, les réseaux sociaux (facebook, Instagram...) de vos boutiques.

Retrouvez sur le site de la ville : www.saint-gregoire.fr, la liste de vos commerçants ouverts ou proposant un service de Click and Collect.

COVID-19 - Annonces du 23 octobre 2020

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement jusqu'au 1^{er} décembre minimum.

Les déplacements sont interdits, les exceptions sont soumises à des attestations spécifiques

Le port du masque est obligatoire sur tout le territoire de la commune.

Les services de la mairie restent ouverts ainsi que les déchèteries de la Métropole.

Le marché hebdomadaire et le point de vente du dimanche maintenus

La médiathèque étant contrainte de fermer ses portes nous avons

mis en place un service de retrait de documents. Vous pourrez ainsi continuer à emprunter vos ouvrages en toute sécurité.

Fermeture des Équipements sportifs, de loisirs et associatifs

Le cimetière est ouvert aux horaires habituels dans le strict respect des mesures sanitaires. Chaque personne devra pouvoir présenter une attestation individuelle de déplacement

Téléchargement des attestations et Info + :
www.saint-gregoire.fr / <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Rappel des gestes d'hygiène à respecter



Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique



Évitez tout contact physique avec d'autres personnes



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Tousser ou éternuer dans son coude



Respectez une distance d'un mètre avec d'autres personnes